



Courrier à conserver
Gardez cet original et faites des photocopies

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de la Somme
Adresse : 49 bd de Châteaudun 80000 Amiens

▪ **Votre contact : JOVELET Valerie**

- 03-22-97-24-10
- mdph@somme.fr

▪ **Votre numéro de dossier : 16034970**

▪ **Date de naissance : 12/12/1981**

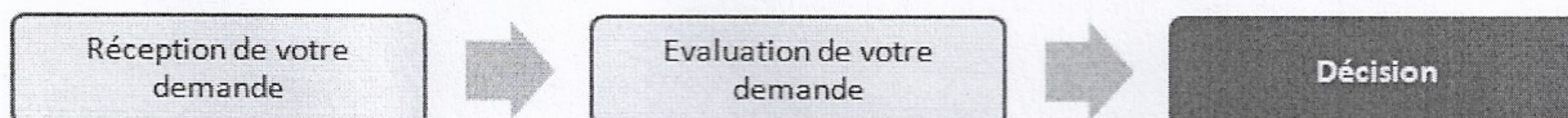
Sandrine COLLET

54 ROUTE NATIONALE

80800 LAMOTTE WARFUSEE

Amiens, le 29/07/2021

Les étapes de votre dossier :



Notification de décision suite à la demande pour Sandrine COLLET

Madame COLLET,

Ce courrier de notification vient en réponse à votre demande déposée le **02/06/2021**.
La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) a examiné votre demande et a rendu sa décision le **28/07/2021**.

La CDAPH vous attribue une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) qui est valable à compter du 01/11/2021 et sans limitation de durée.
Ce droit vous est attribué tant que votre situation ne change pas. Si votre situation évolue, veuillez contacter la MDPH.

La MDPH pourra modifier les droits attribués après réévaluation de votre situation.

Il est reconnu que votre situation de handicap entraîne des difficultés pour accéder à l'emploi ou rester dans l'emploi (article L5213-1 du code du travail). La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ne requiert pas l'attribution d'un taux d'incapacité. Ce statut peut vous permettre d'accéder à des dispositifs spécifiques relatifs à l'insertion professionnelle (accès, reconversion et maintien dans l'emploi). Vous restez libre d'en informer ou non votre employeur si vous êtes concernés.

Le taux d'incapacité s'il est fixé en lien avec les droits étudiés n'est pas définitif. A chaque dépôt de dossier, il est réévalué et peut être modifié en fonction de la situation et de l'autonomie. Tout changement de situation est à signaler dans les meilleurs délais à la MDPH.

La décision de la CDAPH du 28/07/2021 termine le traitement de votre demande.